Question :

Notre Cheikh, la première question vient du Maroc. La questionneuse dit : A l'occasion de ce mois, nous espérons de votre éminence que vous donniez un conseil aux femmes qui multiplient les sorties vers les mosquées car certaines d'entre-elles, ou la majorité, se parfument et sortent en s'exhibant. Qu'Allah vous rétribue par un bien.

Réponse :

Si tu es véridique dans ce que tu as dit, alors ces femmes ont mélangé une œuvre pieuse à une mauvaise œuvre. Il est donc obligatoire pour elles :

Premièrement : de se repentir, si elles connaissent le jugement de cet acte, et d'implorer le pardon (d'Allah).

Deuxièmement : de rester dans leurs foyers.

Troisièmement : il n'est pas interdit pour elles de se rendre à la moquée sans s'embellir ni se parfumer car faire cela est un énorme péché.

Lorsque la femme musulmane sort, il est donc obligatoire pour elle de sortir **premièrement** : pour l'adoration, **deuxièmement** : sans s'exhiber ni s'embellir que ce soit avec du parfum ou autres.

[Fin de la réponse de Cheikh Obayd Ibn Abdillah Al-Jabiri, qu'Allah le préserve]